

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elyane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 Représentés : 1 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : enfance jeunesse - convention de prestation de service relative a la fourniture des repars par le sigep a la communauté de communes entre dore et allier

ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A LA FOURNITURE DES REPAS PAR LE SIGEP A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER

- VU la délibération du conseil communautaire en date du 20/11/2021 relative à la modification statutaire de la CCEDA n°2021-02, intégrant une nouvelle compétence supplémentaire en matière d'enfance et de jeunesse, à savoir la gestion des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires et des mercredis périscolaires ;
- VU la prise effective de cette compétence au 01/09/2022 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°20220408 en date du 28 mars 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier », validant, à compter du 01/09/2022, la gestion communautaire des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires et des mercredis périscolaires ;
- VU la convention de prestation de service relative à la fourniture des repas par la commune de Peschadoires à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, en date du 1er septembre 2022 ;

Madame la Présidente rappelle que, suite au passage en régie communautaire de la gestion des ALSH en septembre 2022, l'élaboration des repas a été confiée au restaurant scolaire de Lezoux (pour les centres de LEZOUX, ORLEAT, JOZE, CULHAT et Moissat sur les vacances scolaires), au restaurant scolaire de PESCHADOIRES (pour le centre de loisirs de PESCHADOIRES), au restaurant scolaire du SIGEP pour le centre de loisirs de MOISSAT lors des mercredis.

La convention avec Le SIGEP étant arrivée à échéance au 31 décembre 2024, Madame la Présidente demande en conséquence à l'assemblée

- **DE L'AUTORISER** à renouveler cette convention,
- **DE L'AUTORISER** à la signer pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le cout du repas de référence est fixé à 7€ et celui du gouter à 0.50cts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

